

Extraits des délibérations
Conseil municipal du 6 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 05
 Nombre de votants : 27

Convocation transmise jeudi 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie de 79500 Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent - es :

BERNARD RIVIERE Mélanie	DEVINEAU Bertrand	PENIGAUD Jean-Christophe
BERTRAND Johnny	FACHIN Céline	PUTEAUX Sylvain
BILLAUD Line	FOISSEAU Josette	SERVANT Françoise
BRAUD David	GICQUIAUD Floriane	SIMIONI Jean-François
BRUNET Pascal	GIRAULT Anne	TEXIER Jérôme
CHAUVET Christophe	GRIFFAULT Sylvain	VEZIEN Christian
COUTINEAU Liliane	MANGUY Fabienne	
DALLAUD Hélène	OUVRARD Pierre	

Absent - es ayant donné pouvoir :

COURTIN Béatrice	à OUVRARD Pierre
KLINGLER Sarah	à BERNARD-RIVIERE Mélanie
LABROUSSE Christophe	à DALLAUD Hélène
LUSSEAU Christian	à BRUNET Pascal
SUIRE Catherine	à COUTINEAU Liliane

Absents excusés :

BASSEREAU Véronique	LACOTTE Claude	POTHIER François
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	LOGETTE Kévin	SABOURIN BENELHADJ Muriel

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Sylvain Puteaux

99/ Archives communales : adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives municipales proposé par le Centre de gestion 79 de la Fonction publique territoriale

La commune a l'obligation de s'assurer que ses archives sont organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires. Le regroupement des cinq communes aboutit à une production annuelle de documents telle que le recours à une aide extérieure se révèle indispensable pour faire face à ces obligations.

Tout manquement peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Le service d'accompagnement peut intervenir aussi bien dans la gestion des archives papier qu'électroniques en proposant des prestations adaptées.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose notamment, sur la base d'un diagnostic préalable, les missions suivantes :

- traitement des archives anciennes, modernes et contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...)
- éliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- formation/sensibilisation des agents ;
- conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication,...)
- récolement réglementaire ;
- mission de suivi ;
- conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique.

La participation financière forfaitaire est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Ayant entendu l'exposé de Sylvain Griffault, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition du service Archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres jointe en annexe ;
- autorise M le Maire à la signer, étant entendu que la présente délibération n'engage pas la commune à avoir recours au service. Il appartiendra à M. le Maire de décider, par arrêté, dans le cadre de sa délégation n°4, d'engager les sommes nécessaires, en fonction du besoin et du calendrier de réalisation possible.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance,

Sylvain Puteaux



Le Maire,

Sylvain Griffault

